

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 20 janvier à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan.

## Délibération n° 2015/13

**OBJET : AVENANTS 1,2 ET 3 A LA CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération du 5 Juillet 2007,

**VU** la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 30 avril 2008 entre la Préfecture des A.H.P et la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye »,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les dispositions concernant la signature des actes transmis par voie électronique,

**CONSIDERANT** qu'il convient de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes Budgétaires,

**VU** les projets avenants N°1, 2 et 3,

Sur proposition du Président,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants 1, 2 et 3 à la convention relative à la télétransmission des actes,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. MARTIN Jacques.

